ABIOXIR

Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 300 000 euros
Siège social : 99, chemin du Vallon des Vaux
06800 – Cagnes sur Mer

452 375 421 RCS ANTIBES

AFFECTATION DU RESULTAT A L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU

30 SEPTEMBRE 2026 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU

31 MARS 2026

DEUXIEME DECISION

L'associé unique gérant décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 934 472 euros de la manière suivante :

AFFECTATION

- Au poste « autres réserves », pour 934 472 euros

RAPPEL DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

L'associé unique gérant rappelle les dividendes qui ont été distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à la l'abattement**
	Dividendes	**Autres revenus distribués**	
Année N-1	/		
Année N-2	351 832 €		
Année N-3	237 360 €		

LA GERANCE

Signé par Christophe DEFER
Le 11 nov. 2026

Signed with Universign doc_50Kd tx_Dbr49VqrgP4A

Comptes Annuels 2026

Période du 01/04/2025 au 31/03/2026

SARL ABIOXIR
99 Chemin du Vallon des Vaux
06800 CAGNES SUR MER

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

Signé par Christophe DEFER
Le 11 nov. 2026

Signed with **Universign** doc_8zLI tx_Dbr49VqrgP4A

GFE

GESTION FRANCE ENTREPRISES

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de MARSEILLE PACA
9, Rue Bonaparte

06800 CAGNES SUR MER

Tél. 04.92.12.59.99 | Fax. 04.92.12.59.90
Courriel : gfenice@gfe06.com
Web.

Bilan au 31/03/2026

Période du 01/04/2025 au 31/03/2026

Annexe

ABIOXIR

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ABIOXIR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2026, dont le total est de 11 009 411 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 934 472 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/07/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2026 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/04/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :
- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

Règles et méthodes comptables

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Première application du règlement ANC 2022 - 06 : changement de présentation comptable

La modification significative concerne le résultat exceptionnel, principalement les cessions d'immobilisations et la valeur nette des immobilisations cédés, classés au bilan au 31/03/2025 en résultat exceptionnel pour des montants respectifs de 201 690 euros et 120 423 euros et classés en résultat d'exploitation sur cet exercice.

Selon la nouvelle méthode de présentation, le résultat d'exploitation au 31/03/2025 se serait élevé à 1 169 827 euros et le résultat exceptionnel aurait été nul.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	706 156			706 156
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 406 664	296 026	46 900	2 655 790
Immobilisations incorporelles	**3 112 820**	**296 026**	**46 900**	**3 361 946**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	514 776	138 675	26 553	626 898
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	97 912	6 250	8 015	96 147
- Installations générales, agencements aménagements divers	21 299	3 348	1 167	23 480
- Matériel de transport	2 332 856	846 597	459 907	2 719 546
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 997	42 789	30 808	77 977
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**3 032 840**	**1 037 659**	**526 451**	**3 544 049**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	9 441		1	9 440
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	52 096	2 376		54 472
Immobilisations financières	**61 537**	**2 376**	**1**	**63 912**
Total	**6 207 197**	**1 336 060**	**573 352**	**6 969 906**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentati					
Immobilisations incorporelles			296 026		
Immobilisations corporelles			1 037 659		
Immobilisations financières			2 376		
Augmentations de l'exercic			**1 336 060**		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles			46 900		
Immobilisations corporelles			526 451		
Immobilisations financières			1		
Diminutions de l'exercice			**573 352**		

Immobilisations incorporelles

Acquisition fonds de commerce

Au cours de cet exercice, la société a acquis un fonds de commerce pour un montant de 97 035 €..

Fonds commercial

	31/03/2026
Éléments achetés	706 156
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**706 156**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL ABIOXIR 0 06800 CAGNES SUR MER	2 000	59 502	90,00	21 652
SARL ABIOXIR 5 6 60750 CHOISY-AU-BAC	2 000	55 182	90,00	20 637
ABIOXIR BE1 5330 ASSESSE		183 078	100,00	39 000
SARL ABIOXIR 3 4 91080 COURCOURONNES	2 000	35 238	90,00	11 664
SARL ABIOXIR 1 2 69700 MONTAGNY	2 000	26 528	90,00	9 587
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCI SKAMPI OA 06800 CAGNES-SUR-MER	1 200	61 020	10,00	61 020
SCI SKAMPI 06800 CAGNES SUR MER	1 200	295 365	10,00	54 117

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	9 200	9 200	1 080 788		99 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	240	240	100 288		6 102
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement		linéaire				
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorpor			81 562	33 595	46 900	68 257
Immobilisations incorporell			**81 562**	**33 595**	**46 900**	**68 257**
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agence et aménagements des construct	9 à 10 ans	linéaire	208 920	64 376	26 553	246 742
- Installations techniques, matérie et outillage industriels	5 à 10 ans	linéaire	49 502	19 618	8 012	61 107
- Installations générales, agence et aménagements divers	10 ans	linéaire	3 916	3 264	1 167	6 013
- Matériel de transport	2 à 5 ans	linéaire	1 045 204	628 722	317 457	1 356 469
- Matériel de bureau et informatiq mobilier	2 à 5 ans	linéaire	43 868	23 921	30 807	36 982
- Emballages récupérables et div						
Immobilisations corporelles			**1 351 409**	**739 900**	**383 996**	**1 707 314**
Total			**1 432 971**	**773 496**	**430 896**	**1 775 571**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 965 903 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	54 472		54 472
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 565 193	2 565 193	
Autres	325 448	325 448	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	20 791	20 791	
Total	**2 965 903**	**2 911 431**	**54 472**

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	96 562
Total	**96 562**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 300 000,00 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 679 636 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à pl d'un an et cinq ans au plus	Echéance à pl de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 004 032	437 971	491 061	75 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 309 932	1 309 932		
Dettes fiscales et sociales	522 381	522 381		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	300 394	300 394		
Produits constatés d'avance	3 542 897	3 542 897		
Total	**6 679 636**	**6 113 575**	**491 061**	**75 000**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	540 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	443 257			
(**) Dont envers les associés	2 031			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs Factures Non Parvenues	1 493
Personnel - Dettes Prov.Pour Conges	91 023
Charg.Soc./Conges A Payer	39 395
Etat - autres charges à payer	8 632
Taxe Apprentissage	1 512
Total	**142 055**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D Avance	20 791		
Total	**20 791**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits 10% D Avance	3 542 897		
Total	**3 542 897**		

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 25 %	1 079 272
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 10 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Contribution temporaire de solidarité - 33%	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche et recherche collaborative	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	11 100
Autres imputations	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts courus sur crédit	31 726
Autres engagements donnés	31 726
Total	**31 726**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 77 960 euros
Indemnités de départ à la retraite - calcul selon hypothèses retenues :
- Taux de rotation : lent, variable en fonction de l'âge et de l'ancienneté
- Taux d'actualisation : 3.96 %
- Taux de progression salaires : 2 %
- Table de mortalite INSEE 2020-2024

Pour un régime à prestations définies, Il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABIOXIR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 99 Chemin du Vallon des Vaux 06800 CAGNES SUR MER — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 5 2 3 7 5 4 2 1 0 0 2 1 4 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/03/2026

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	185 345	AG 68 256	117 088
	Fonds commercial (1)	AH	706 156	AI	706 156
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 470 444	AK	2 470 444
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	626 898	AQ 246 742	380 156
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	96 146	AS 61 107	35 039
	Autres immobilisations corporelles	AT	2 821 003	AU 1 399 464	1 421 539
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	9 440	CT	9 440
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	54 472	BI	54 472
	TOTAL (II)	BJ	6 969 906	BK 1 775 570	5 194 335
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	910 283	BM	910 283
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	119 171	BW	119 171
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 565 192	BY	2 565 192
	Autres créances (3)	BZ	325 447	CA	325 447
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	15	CE	15
	Disponibilités	CF	1 874 174	CG	1 874 174
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	20 790	CI	20 790
	TOTAL (III)	CJ	5 815 075	CK	5 815 075
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW			
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM			
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	12 784 981	1A 1 775 570	11 009 411

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABIOXIR — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)	DA	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 065 302
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	934 472
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	4 329 775
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 004 032
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 309 931
	Dettes fiscales et sociales	DY	522 381
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Instrument financier à terme	DI	
	Autres dettes	EA	300 393
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 542 897
	TOTAL (IV)	EC	6 679 636
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	11 009 411

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	6 113 575
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

gid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABIOXIR — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	13 013 659	FH		FI	13 013 659	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	13 013 659	FK		FL	13 013 659	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	10 004	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI	231 755	
	Autres produits (1) (11)					FQ	41 374	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	13 296 794	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 042 500	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(211 151)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	8 094 645	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	77 654	
	Salaires et traitements*					FY	1 612 243	
	Cotisations sociales (10)					FZ	586 097	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements * (14)					GA	773 495	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI	141 570	
	Autres charges (12)					GE	74 880	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	12 191 935	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 104 858	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	105 102	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 664	
	Reprises sur dépréciations					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	107 766	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 434	
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	19 434	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	88 332	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 193 190	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SARL ABIOXIR — Néant ☐ *

		Exercice N
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
Charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	258 718
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	13 404 560
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	12 470 088
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	934 472

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	

(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles	A8		Dont cotisations facultatives Madelin	A10		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de comemrce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)							HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

S.A.R.L. ABIOXIR
Société à Responsabilité Limitée (à associé unique)
99 Chemin du Vallon des Vaux
06800 CAGNES SUR MER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2026

A l'associé unique,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 septembre 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.R.L. ABIOXIR relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la S.A.R.L. ABIOXIR à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que l'annexe comptable ne comporte pas les informations concernant l'intégration fiscale.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la S.A.R.L. ABIOXIR à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la S.A.R.L. ABIOXIR ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la société S.A.R.L. ABIOXIR.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en en fait partie intégrante.

Fait à Nice, le 15 septembre 2026

EUREX FIDUCIAIRE ILE DE FRANCE
MEDITERRANEE AUDIT
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès du H2A

Jean-Luc WILLIGENS
Mandataire social et responsable technique

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

AU 31 MARS 2026

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/03/26	Net au 31/03/25
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	185 346	68 257	117 089	116 096
Fonds commercial	706 156		706 156	706 156
Autres immobilisations incorporelles	2 470 444		2 470 444	2 212 006
Immobilisations corporelles				
Constructions	626 898	246 742	380 156	305 856
Install. techniques, matériel et outillage	96 147	61 107	35 039	48 411
Autres immobilisations corporelles	2 821 003	1 399 464	1 421 539	1 339 297
Immobilisations financières				
Participations	9 440		9 440	9 441
Autres immobilisations financières	54 472		54 472	52 096
Total actif immobilisé (III)	6 969 906	1 775 571	5 194 336	4 789 359
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	910 284		910 284	687 196
Avances / acomptes versés sur cdes	119 171		119 171	42 704
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 565 193		2 565 193	2 507 064
Autres créances	325 448		325 448	438 842
Charges constatées d'avance	20 791		20 791	23 302
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres	15		15	
Disponibilités	1 874 175		1 874 175	1 154 651
Total actif circulant (IV)	5 815 075		5 815 075	4 853 759
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)	**12 784 982**	**1 775 571**	**11 009 411**	**9 643 118**

Bilan

	Net au 31/03/26	Net au 31/03/25
PASSIF		
Capital (dont versé ...)	300 000	300 000
Réserves		
Réserve légale	30 000	30 000
Autres réserves	3 065 303	2 779 653
Résultat de l'exercice	934 472	855 956
Total capitaux propres (I)	4 329 775	3 965 609
Total autres fonds propres (I bis)		
Total des provisions (II)		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits	1 004 032	907 290
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164 946
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 309 932	959 873
Personnel	178 155	141 995
Organismes sociaux	128 269	116 509
Etat, Impôts sur les bénéfices		23 057
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	169 649	149 809
Autres dettes fiscales et sociales	46 307	18 911
Dettes fiscales et sociales	522 381	450 281
Autres dettes	300 394	55 599
Produits constatés d'avance	3 542 897	3 139 519
Total des dettes (III)	6 679 636	5 677 509
TOTAL PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)	**11 009 411**	**9 643 118**

Compte de résultat

	du 01/04/25 au 31/03/26 12 mois	%	du 01/04/24 au 31/03/25 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Produits d'exploitation						
Production vendue	13 013 659	100,00	11 682 495	100,00	1 331 164	11,39
Montant net du chiffre d'affaires	**13 013 659**	**100,00**	**11 682 495**	**100,00**	**1 331 164**	**11,39**
Reprises sur amort., dép. et provisions	10 005	0,08	29 803	0,26	-19 798	-66,43
Produits des cessions d'immobilisations	231 756	1,78			231 756	
Autres produits	41 374	0,32	1 851	0,02	39 523	NS
Total des produits d'exploitation (I)	**13 296 794**	**102,18**	**11 714 149**	**100,27**	**1 582 645**	**13,51**
Charges d'exploitation						
Achats de m.p & aut.approv.	1 042 501	8,01	847 806	7,26	194 695	22,96
Variation de stock (m.p.)	-211 152	-1,62	-135 742	-1,16	-75 410	55,55
Autres achats & charges externes	8 094 646	62,20	7 251 468	62,07	843 178	11,63
Impôts, taxes et vers. assim.	77 654	0,60	70 546	0,60	7 109	10,08
Salaires	1 612 243	12,39	1 359 751	11,64	252 492	18,57
Cotisations sociales	586 097	4,50	512 327	4,39	73 771	14,40
Dotations aux amort. et aux dépréciations	773 496	5,94	642 492	5,50	131 004	20,39
Sur immob. : dotations aux amort.	773 496	5,94	642 492	5,50	131 004	20,39
Valeurs comptables des immob. cédées	141 570	1,09			141 570	
Autres charges	74 880	0,58	69 128	0,59	5 752	8,32
Total des charges d'exploitation (II)	**12 191 936**	**93,69**	**10 617 775**	**90,89**	**1 574 161**	**14,83**
Résultat d'exploitation (I - II)	1 104 858	8,49	1 096 375	9,38	8 484	0,77
Quote-part sur op. faites en commu						
Produits financiers						
De participations	105 102	0,81	6 509	0,06	98 593	NS
Autres intérêts et produits assimilés	2 664	0,02	12 054	0,10	-9 390	-77,90
Total des produits financiers (V)	**107 766**	**0,83**	**18 563**	**0,16**	**89 203**	**480,53**
Charges financières						
Intérêts et charges assimilées	19 434	0,15	25 813	0,22	-6 379	-24,71
Total des charges financières (VI)	**19 434**	**0,15**	**25 813**	**0,22**	**-6 379**	**-24,71**
Résultat financier (V - VI)	88 332	0,68	-7 250	-0,06	95 582	NS
Résultat courant (I - II + III - IV + V - VI)	1 193 190	9,17	1 089 125	9,32	104 066	9,55
Produits exceptionnels (VII)			201 690	1,73	-201 690	-100,00
Charges exceptionnelles (VIII)			120 988	1,04	-120 988	-100,00
Résultat exceptionnel (VII - VIII)			80 702	0,69	-80 702	-100,00
Impôts sur les bénéfices (X)	258 718	1,99	313 870	2,69	-55 152	-17,57

Compte de résultat

	du 01/04/25 au 31/03/26 12 mois	%	du 01/04/24 au 31/03/25 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Total des produits (I + III + V + VII)	13 404 560	103,00	11 934 402	102,16	1 470 158	12,32
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX +	12 470 088	95,82	11 078 446	94,83	1 391 642	12,56
RESULTAT DE L'EXERCICE	**934 472**	**7,18**	**855 956**	**7,33**	**78 516**	**9,17**

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ABIOXIR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2026, dont le total est de 11 009 411 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 934 472 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2025 au 31/03/2026.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/07/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2026 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/04/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :
- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

Règles et méthodes comptables

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.
La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Première application du règlement ANC 2022 - 06 : changement de présentation comptable

La modification significative concerne le résultat exceptionnel, principalement les cessions d'immobilisations et la valeur nette des immobilisations cédés, classés au bilan au 31/03/2025 en résultat exceptionnel pour des montants respectifs de 201 690 euros et 120 423 euros et classés en résultat d'exploitation sur cet exercice.

Selon la nouvelle méthode de présentation, le résultat d'exploitation au 31/03/2025 se serait élevé à 1 169 827 euros et le résultat exceptionnel aurait été nul.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	706 156			706 156
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 406 664	296 026	46 900	2 655 790
Immobilisations incorporelles	**3 112 820**	**296 026**	**46 900**	**3 361 946**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	514 776	138 675	26 553	626 898
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	97 912	6 250	8 015	96 147
- Installations générales, agencements aménagements divers	21 299	3 348	1 167	23 480
- Matériel de transport	2 332 856	846 597	459 907	2 719 546
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 997	42 789	30 808	77 977
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**3 032 840**	**1 037 659**	**526 451**	**3 544 049**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	9 441		1	9 440
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	52 096	2 376		54 472
Immobilisations financières	**61 537**	**2 376**	**1**	**63 912**
Total	**6 207 197**	**1 336 060**	**573 352**	**6 969 906**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentati					
Immobilisations incorporelles			296 026		
Immobilisations corporelles			1 037 659		
Immobilisations financières			2 376		
Augmentations de l'exercic			**1 336 060**		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles			46 900		
Immobilisations corporelles			526 451		
Immobilisations financières			1		
Diminutions de l'exercice			**573 352**		

Immobilisations incorporelles

Acquisition fonds de commerce

Au cours de cet exercice, la société a acquis un fonds de commerce pour un montant de 97 035 €..

Fonds commercial

	31/03/2026
Éléments achetés	706 156
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**706 156**

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL ABIOXIR 0 06800 CAGNES SUR MER	2 000	59 502	90,00	21 652
SARL ABIOXIR 5 6 60750 CHOISY-AU-BAC	2 000	55 182	90,00	20 637
ABIOXIR BE1 5330 ASSESSE		183 078	100,00	39 000
SARL ABIOXIR 3 4 91080 COURCOURONNES	2 000	35 238	90,00	11 664
SARL ABIOXIR 1 2 69700 MONTAGNY	2 000	26 528	90,00	9 587
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCI SKAMPI OA 06800 CAGNES-SUR-MER	1 200	61 020	10,00	61 020
SCI SKAMPI 06800 CAGNES SUR MER	1 200	295 365	10,00	54 117

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	9 200	9 200	1 080 788		99 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	240	240	100 288		6 102
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement		linéaire				
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorpor			81 562	33 595	46 900	68 257
Immobilisations incorporell			**81 562**	**33 595**	**46 900**	**68 257**
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agence et aménagements des construct	9 à 10 ans	linéaire	208 920	64 376	26 553	246 742
- Installations techniques, matérie et outillage industriels	5 à 10 ans	linéaire	49 502	19 618	8 012	61 107
- Installations générales, agence et aménagements divers	10 ans	linéaire	3 916	3 264	1 167	6 013
- Matériel de transport	2 à 5 ans	linéaire	1 045 204	628 722	317 457	1 356 469
- Matériel de bureau et informatiq mobilier	2 à 5 ans	linéaire	43 868	23 921	30 807	36 982
- Emballages récupérables et div						
Immobilisations corporelles			**1 351 409**	**739 900**	**383 996**	**1 707 314**
Total			**1 432 971**	**773 496**	**430 896**	**1 775 571**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 965 903 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	54 472		54 472
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 565 193	2 565 193	
Autres	325 448	325 448	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	20 791	20 791	
Total	**2 965 903**	**2 911 431**	**54 472**

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	96 562
Total	**96 562**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 300 000,00 euros décomposé en 3 000 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 679 636 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à pl d'un an et cinq ans au plus	Echéance à pl de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 004 032	437 971	491 061	75 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 309 932	1 309 932		
Dettes fiscales et sociales	522 381	522 381		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	300 394	300 394		
Produits constatés d'avance	3 542 897	3 542 897		
Total	**6 679 636**	**6 113 575**	**491 061**	**75 000**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	540 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	443 257			
(**) Dont envers les associés	2 031			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs Factures Non Parvenues	1 493
Personnel - Dettes Prov.Pour Conges	91 023
Charg.Soc./Conges A Payer	39 395
Etat - autres charges à payer	8 632
Taxe Apprentissage	1 512
Total	**142 055**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D Avance	20 791		
Total	**20 791**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits 10% D Avance	3 542 897		
Total	**3 542 897**		

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 25 %	1 079 272
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 10 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Contribution temporaire de solidarité - 33%	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche et recherche collaborative	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	11 100
Autres imputations	

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts courus sur crédit	31 726
Autres engagements donnés	31 726
Total	**31 726**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 77 960 euros
Indemnités de départ à la retraite - calcul selon hypothèses retenues :
- Taux de rotation : lent, variable en fonction de l'âge et de l'ancienneté
- Taux d'actualisation : 3.96 %
- Taux de progression salaires : 2 %
- Table de mortalite INSEE 2020-2024

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.